



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

schémas sectoriels

Question écrite n° 29878

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement des divers schémas interrégionaux du littoral et de la montagne, et de lui indiquer si des crédits particuliers seront réservés pour la promotion de ces outils.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt de la question relative aux schémas interrégionaux du littoral et de la montagne. La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 a confirmé la possibilité offerte aux conseils régionaux d'établir des schémas interrégionaux du littoral ou de la montagne. La progression de la coopération interrégionale n'a toutefois pas permis jusqu'à présent d'établir ce type de schémas dont l'initiative de réalisation appartient aux élus. Une participation financière de l'Etat, pour l'élaboration de tels schémas, en soutien aux conseils régionaux, n'a pas été mise en place à ce jour, aucune demande n'ayant été relayée par les préfets de région.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29878

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2915

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 432